

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 85

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« L’acte d’assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« L’euthanasie ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« Il »

le mot :

« Elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.

L’objectif de ce texte est de légaliser l’euthanasie, pourquoi ne pas le dire clairement ? Pourquoi recourir à une périphrase ? Serait-ce pour rendre la chose plus acceptable ?

La clarté de la loi, c’est aussi son intelligibilité, c’est pourquoi il est préférable de nommer clairement les choses pour qu’il n’y ait pas de confusion possible.

